

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU
PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le quinze juin deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

Etaient présents :

Mmes CROIBIER Catherine - PILLOIX Catherine

MM.- CHOLLIER Bruno - VALLOT Michel – FASSION Gérald - NEMOZ Jacques - ZERGOUNE Yassin - TADDEI Mathieu

Absent(s) : ASENSIO Jean-Charles donne pouvoir à VALLOT Michel
CHAPAT Anthony donne pouvoir à Thierry COLLION

Secrétaires de séance : Gérald FASSION et Catherine PILLOIX

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2020

➤ **COMMUNE – COMMISSIONS MUNICIPALES**

COMMISSIONS MUNICIPALES DE BOSSIEU

Compétences	Exercice de la compétence	Membres de commissions
Administration générale, Personnel, Finances, Internet	Maire	Gérald Fassion, Asensio Jean-Charles, Jacques Nemoz
Urbanisme, Habitat, Patrimoine	1er adjoint	Thierry Collion, Yassin Zergoune
Economie, Vie Associative, Fêtes et Cérémonies, Culture, Animation	2 ème adjoint	Bruno Chollier, Catherine Pilloix, Catherine Croibier, Yassin Zergoune
Forêt, Environnement, Voirie, Espaces verts	3ème adjoint	Gérald Fassion, Jean-Charles Asensio, Mathieu Taddei, Antony Chapat
Cimetière	3 ème adjoint	Michel Vallot, Jean-Charles
Bulletin - communication	2ème adjoint	Thierry Collion, Catherine Pilloix

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Commission d'Action Sociale	2ème adjoint	Thierry Collion, Catherine Pilloix, Catherine Croibier + Françoise Reymann, Anne-Marie Chollier
-----------------------------	--------------	---

ANNULATION DE LA DELIBERATION 28/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°28-2019 ayant pour objet d'interdire le remplacement des compteurs électriques par des compteurs Linky. En effet, celui-ci précise que cette délibération avait déjà été prise lors du précédent conseil municipal du 13 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'annuler la délibération 28/2019 ayant pour objet d'interdire le remplacement des compteurs électriques par des compteurs Linky à l'unanimité le déclassement des compteurs d'électricité existants.

ONF

Monsieur le Maire, après avis de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 dans la forêt communale, gérée par l'ONF, dans le cadre du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 au martelage des parcelles 28,29,30 ainsi que de la parcelle 27.

2 – Demande une nouvelle fois à l'Office National des Forêts de bien vouloir reporter le martelage de la parcelle 26. Effectivement à contrario de la parcelle 27 que le Conseil Municipal souhaite mettre en vente en bloc et sur pied, la parcelle 26 est destinée à des affouages ; et actuellement d'autres parcelles sont à finir avant d'exploiter la parcelle 26 et le retard sur ces parcelles est déjà conséquent.

3_ Précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnées prevente	Bois façonnées	Délivrance
Coupe réglée en 2020.	28 (6,15 ha)		283 m3	OUI				
Coupe réglée en 2020.	29 (6,56 ha)		322 m3	OUI				
Coupe réglée en 2020	30 (4,67 ha)		239 m3	OUI				
Coupe réglée en 2020	27 (5,81 ha)		1051 m3	OUI				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de** donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente des parcelles 28, 29, 30 et 27.

SYLV'ACCTES – DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir entendu l'exposé de M. VINCENDON de l'ONF, Le Maire et son Conseil Municipal ont pris connaissance du devis de l'Office National des Forêts d'un montant de 2700 € et ce concernant les travaux de création de cloisonnement d'exploitation dans la parcelle 32 de la forêt communale. Un réseau de cloisonnements ouverts et visibles est un impératif pour mener à bien une sylviculture en lien avec le respect de l'aménagement ; sylviculture orientée vers la futaie irrégulière sur cette parcelle.

Afin de pouvoir mener ses opérations sylvicoles d'une grande nécessité, la commune demande de pouvoir bénéficier du dispositif d'aide Sylv'ACCTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

ONF : Visite de la forêt le 18 juillet 2020

Journée du Patrimoine : 19 et 20 septembre 2020

Terrain de sport : acquisition d'une table de pique-nique et d'une poubelle

Eglise : devis pour le décapage de la porte accepté, un devis pour la peinture est demandé à l'entreprise Maya Peinture

Lettre d'information : une lettre sera envoyée aux habitants concernant les conditions de réouverture des services de la commune (secrétariat de Mairie, location salle communale)

Voirie : sécurisation du carrefour de la Vie Charrette en cours, Gérald Fassion prend contact avec la commune Porte-des-Bonnevaux

ENS : un point sera fait avec les responsables du Département de l'Isère